



Signataires : Pierre Conne, Francine de Planta, Fabienne Monbaron, Pierre Nicollier, Céline Zuber-Roy, Philippe Meyer, Alexandre de Senarclens, Thierry Oppikofer, Murat-Julian Alder, Geoffray Sirolli, Yvan Zweifel, Marc Saudan, Patricia Bidaux, Gabriela Sonderegger, Christina Meissner

Date de dépôt : 30 mai 2024

Proposition de motion **pour que l'université et les hautes écoles restent des espaces de débats et de tolérance**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'université est le milieu de transmission des savoirs et d'élaboration des nouvelles connaissances ;
- que l'une des principales vertus de l'université est la liberté de parole, d'encourager les controverses et les débats ;
- que cette liberté est parfois contestée par des groupes d'activistes radicalisés soutenant des causes diverses, par exemple :
 - le 29 avril 2022, à Genève, des militantes et militants ont interrompu une conférence donnée à l'Université de Genève et organisée par le Centre de psychanalyse de Suisse romande, avec les professeurs Bertrand Cramer et Antonio Andreoli. La conférence devait présenter un livre sur la transidentité, un ouvrage et un discours jugés transphobes par les activistes¹ ;
 - le 17 mai 2022, des activistes LGBTIQ+ ont censuré une conférence organisée par la faculté des lettres de l'Université de Genève. Elle

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/13058530-une-conference-jugee-transphobe-interrompue-par-des-activistes-a-geneve.html>
<https://www.letemps.ch/suisse/geneve/liberte-dexpression-menacee-luni-geneve>

accueillait un professeur français, invité pour évoquer son livre « Le Sexe des Modernes », jugé transphobe par des militants. Les notes de l'invité ont été déchirées, l'orateur a été aspergé d'eau et son ouvrage jeté dans la salle. Il y a eu des empoignades, des insultes, des crachats. Un assistant de l'université s'est vu menacé de recevoir du gel hydroalcoolique sur le visage. Alertées, les forces de l'ordre ne sont pas intervenues, mais étaient stationnées à la sortie du bâtiment. Las, les participants, en grande partie issus de l'université, ont finalement quitté la salle après environ une heure, applaudis par les activistes LGBTIQ+. Confrontée pour la seconde fois à de telles pratiques, l'alma mater a déposé une plainte pénale pour la retirer 48 heures plus tard² ;

- l'occupation récente des locaux universitaires par des militants propalestiniens, exhibant des slogans nationalistes, voire antisémites, tels que « De la rivière à la mer, la Palestine sera libre », ou faisant pression sur les autorités académiques pour fichier certains universitaires israéliens et les bannir ;
- que ces comportements provoquent le désarroi des rectorats qui sont par nature disposés au dialogue et au débat mais dépourvus de moyens face à la violence radicalisée, à la menace et au chantage,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre tous les moyens de droit existants, si nécessaire à adapter la législation ou la réglementation, pour :

- garantir la liberté de débat contradictoire afin que l'université soit le creuset des idées de demain, libérée de toute idéologie partisane ;
- prévenir, interdire et, si nécessaire, mettre fin sans atermoiement à toute manifestation idéologique d'affirmation d'une vérité contre une autre et à toute action menaçante à l'encontre du personnel académique et des étudiants, à l'université et dans les hautes écoles ;
- protéger les biens et les personnes au sein de l'université et des hautes écoles, cas échéant poursuivre les contrevenants.

² <https://lepeuple.ch/le-prof-attaque-a-geneve-regle-ses-comptes/>
<https://www.letemps.ch/suisse/geneve/luniversite-geneve-porte-plainte-apres-une-nouvelle-conference-baillonnee-militants>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les considérants et les invites sont des arguments suffisants.

Compte tenu de ces éléments, nous vous invitons à réserver un accueil favorable à cette proposition de motion.